



Problème de copropriété avec un des copropriétaires

Par **steph60**, le **11/04/2011** à **23:44**

bonjour j ai achete une maison en copropriété il y a un ans de ca, apres avoir relu l acte notarié j ai remarque que notre copropriété n a pas de syndic ou eu d AG depuis 1989. J ai un probleme avec un des copropriétaire,je voudrais juste metre une pallsade en bois 80cm de long pour separé nos deux porte qui génerai en rien son passage ou la cours commune cependant elle serais sur la cours commune, que dois je faire pour avoir l autorisation ? obligatoirement une AG ?? ou simplement une lettre signée par les autres copropriétaires suffirait ?? pensant ne pas avoir de probleme j avais eu l accord de 3coproprietaires sur 5 pour la pallsade dont moi, je l ai poser en rentrant le coproprietaire mecontant l a casser, devant moi en disant que j avais pas le droit , une preuve ecrite etait necessaire?

cordialement

merci de toute réponse

Par **Domil**, le **12/04/2011** à **00:05**

Même si vous n'aviez pas le droit de la mettre, il n'avait aucun droit de la détruire (c'est un délit)

Mettez les choses à plat : convoquez une AG, faites le règlement de copro, nommez le syndic, le conseil syndical etc.